

LEROUX BROCHARD

ZAC du Citis • 2, avenue de la 3ème DIB • 14203 Hérouville-Saint-Clair • taxi@leroux-brochard.fr

TARIF DEPARTEMENTAL TTC

Arrêté préfectoral n° DDPP 14-2024-062 du 9 février 2024

Taxi n° Ville : Caen

Prise en charge.....3,20 €
Course minimale.....8,00 €
Heure d'attente.....28,63 €

Tarif A le taxi est en charge ou à vide au départ de la
jour station et son retour vers celle-ci est en charge

Tarif B le taxi est en charge ou à vide au départ de la
Nuit station et son retour vers celle-ci est en charge

Tarif C le taxi s'éloigne de sa station de départ en
Jour charge et le retour vers celle-ci est à vide

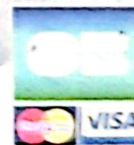
Tarif D le taxi s'éloigne de sa station de départ en
Nuit charge et le retour vers celle-ci est à vide

	JOUR de 7 h à 19 h	dimanches-jours fériés tarif neige ou verglas NUIT de 19 h à 7 h
	tarif A 1,00 €	tarif B 1,50 €
	tarif C 2,00 €	tarif D 3,00 €

ATTENTION ! Les suppléments sont à ajouter au prix indiqué au taximètre

- . Par passager à partir du 5ème : 4,00 €
- . Par bagage au-delà du 3ème : 2,00 €
- . Par bagage, colis ou sac encombrants, (malle, bicyclette, paire de ski.....) ne pouvant être transporté dans l'habitacle et nécessitant l'utilisation d'un équipement extérieur : 2,00 €

Règlement par CB



La délivrance d'une facture est obligatoire pour les courses > ou = à 25 Euros TTC, et sur demande pour les courses < à 25 Euros TTC.

A la demande du client il peut être ajouté, son nom, le lieu de départ et celui d'arrivée

Les courses peuvent être réglées par carte bancaire

le taximètre réglé au tarif du 9 février 2024 (arrêté n° DDPP 14-2024-062) mentionnera la lettre S couleur rouge

Pour toute réclamation :

Direction Départementale de la Protection des Populations du Calvados, 6 boulevard du Général Vanier 14000 CAEN